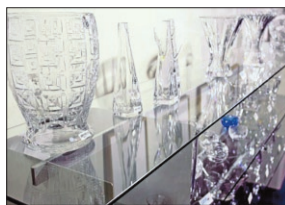




Bonne cuvée pour les soldes

A la mi-soldes, les commerçants sont très satisfaits des résultats, leur chiffre d'affaires ayant progressé de 10 % par rapport à juillet 2008, indique la Fedis, la fédération du secteur de la distribution. Si les vêtements légers ont profité du soleil, ceux de mi-saison, comme les pulls ou les pantalons, s'écoulent moins bien. La nouvelle collection récolterait elle aussi un beau succès.

Une nouvelle vie pour la célèbre cristallerie



La cristallerie du Val Saint Lambert, tombée en faillite l'an dernier, va connaître une nouvelle trajectoire. Le financier Bernard Ruzziconi veut ramener l'entreprise en bourse comme véhicule d'investissement pour les autres sociétés. Plus tard, toute référence à la cristallerie disparaîtra lorsque le fonds sera rebaptisé en SCF Invest.

Les rémunérations variables remises en cause

BRUXELLES La crise financière a révélé au grand public les pratiques à risque du milieu bancaire. Transparency International appelle le secteur à revoir la rémunération des agents de banque. Pas seulement celles des traders et des cadres, mais aussi celles des conseillers.

Le système des bonus et rémunérations excessifs a été vigoureusement dénoncé après les excès de certains traders. A tel point que la Commission européenne envisage désormais de légiférer sur la question. Lors de la crise d'octobre 2008, plusieurs grandes institutions financières ont dû être sauvées par les Etats. Les investissements risqués des employés de salle de marché ont lourdement plombé les résultats. De faillites en plans de sauvetage, la lumière s'est faite sur un système de rémunération peu éthique. Les salaires se composaient d'une part variable, liée à la rentabilité à court terme. Autant dire que le souci de la consolidation à long terme ne guidait pas les placements. L'antenne belge de Transparency International a mis en place un



groupe de travail sur l'éthique dans le secteur bancaire. Composé de juristes et d'universitaires, ce groupe appelle à diminuer la part variable de la rémunération, et à la remplacer par un montant fixe. «L'agent bancaire tente de maximiser sa rémunération en motivant sa clientèle à investir dans les produits qui génèrent des

commissions élevées», constate le groupe de travail. Ainsi, des épargnants paient pour un service financier dont ils n'ont pas besoin. Au guichet d'une banque, une conseillère confirme les pressions de la hiérarchie pour «écouler certains produits». Dans ce cas, c'est l'institution financière qui réalise une bonne affaire, en facturant

des prestations supplémentaires. Le particulier ne maximise pas son profit, puisqu'il paie pour des services dont il n'a pas l'usage. Cécile Louchard, membre de Transparency International, rappelle pourtant que «des banques ont une obligation légale d'agir au mieux des intérêts du client». Il en est ainsi depuis la directive européenne MiFID (voir ci-contre). Reste à savoir si le secteur bancaire est prêt à remettre en cause son système de rémunération. «Certaines institutions fonctionnent déjà comme ça», note Cécile Louchard. Notamment des banques qui répondent à des normes sociales exigeantes, comme Triodos. «Les banques ont de toute façon intérêt à agir de la sorte», reprend Transparency International. «Avec la crise financière, elles ont perdu en crédibilité. Il y a un travail à effectuer pour regagner la confiance». Le rapport du groupe de travail a été communiqué à la Febelfin, la fédération du secteur financier belge. Il sera ensuite soumis aux banques, afin qu'elles proposent de nouvelles formes de rémunération.

Camille Goret

/// www.transparencybelgium.be

La législation MiFID

La législation MiFID (Marché d'instruments financiers) a été transposée dans le droit belge en 2007. Cette directive européenne doit, entre autres, permettre de mieux protéger les investisseurs. Un particulier ne devrait ainsi pas acheter de titres risqués sans le savoir. Pour cela, les institutions financières sont tenues de dresser un profil de leur client. Cette fiche technique détermine le produit le mieux adapté à sa demande (valeur, risque...). Si le client est orienté vers un placement qui ne correspond pas à ses attentes, il peut se retourner contre l'institution financière. En Belgique, le service de médiation banques — crédits — placements, est chargé de résoudre les différents autour de ce genre de pratique.

/// www.ombfin.be

Le chiffre d'affaires semestriel d'Eurostar en repli de 7 %

BRUXELLES Eurostar, le train à grande vitesse qui relie la France et la Belgique à la Grande-Bretagne, a essuyé un repli de son chiffre d'affaires au premier semestre, une progression des voyages loisirs n'ayant pas compensé totalement le déclin de la clientèle d'affaires. Le chiffre d'affaires a reculé de 7 %, à 342,2 millions £ (environ 398 millions €), pour un nombre de voyageurs en baisse de 6 % à 4,34

millions. «Le fait est que nos principaux clients sont issus du secteur de la banque et des finances et que les budgets de voyage ont été réduits», a expliqué le directeur général adjoint Nicolas Petrovic. Néanmoins, la compagnie ferroviaire s'est félicitée d'une hausse de 4 % de ses ventes dans la catégorie loisirs, pour laquelle elle a multiplié les promotions en mettant en avant la dépréciation de la livre. ■

Des prix élevés en dépit de bonnes récoltes

ROME L'Organisation de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) déplore des prix alimentaires élevés dans des dizaines de pays en voie de développement en dépit de bonnes récoltes céréalières. «En Afrique subsaharienne, 80% à 90% des prix céréaliers inspectés par la FAO dans 27 pays restent 25 % plus élevés que ceux pratiqués avant la flambée des prix alimentaires d'il y a deux ans», affirme l'agence. «En Asie, en Amérique

latine et aux Caraïbes, une inspection des prix alimentaires dans 31 pays montre, là encore, qu'entre 40 % et 80 % des prix restent 25 % plus élevés que pendant la période de pré-crise alimentaire». Différentes raisons expliquent la fermeté des prix, notamment des importations plus importantes ou différées, des troubles civils, des dévaluations des monnaies nationales, etc.

/// www.fao.org

«Codeshares» africains entre Lufthansa et Brussels Airlines

BRUXELLES La compagnie aérienne allemande Lufthansa a annoncé la conclusion d'un accord de «codeshare» (partage de code) avec Brussels Airlines sur deux destinations africaines. Cet accord concerne les lignes Bruxelles-Entebbe (Ouganda), opérée par Brussels Airlines, et Francfort-Libreville (Gabon), opérée par la Lufthansa. Les deux compagnies devraient offrir progressivement d'autres nouvelles lignes longs courriers en codeshare à destination de l'Afrique. Elles ont déjà conclu des accords similaires sur les lignes entre la Belgique et l'Allemagne ainsi que sur un certain



nombre de destinations européennes. Lufthansa possède 45% de Brussels Airlines, ainsi qu'une option sur l'acquisition des 55 % restant qu'elle pourra exercer à partir de 2011. ■

Washington refuse son aide au groupe CIT

NEW YORK Les autorités américaines ont dit non au groupe de services financiers CIT Group qui demandait une nouvelle aide pour échapper à la faillite, refusant pour la première fois depuis l'emballage de la crise à l'automne de sauver une entreprise de cette envergure. Le groupe spécialisé dans le financement des PME a fait savoir qu'il n'avait plus d'espoir d'obtenir un soutien gouvernemental à court terme. Évitant de mentionner explicitement la possibilité de déposer son bilan, CIT Group a précisé qu'il étudiait désormais des «alternatives». Sa faillite serait la



sixième plus grosse aux Etats-Unis depuis 1980, venant après le groupe automobile General Motors, qui vient d'achever une période éclair de redressement judiciaire. ■

La Suisse libère les avoirs de Mobutu

GENEVE Les autorités helvétiques ont annoncé hier le déblocage des fonds suisses de Mobutu Sese Seko, permettant leur remise aux héritiers de l'ancien dictateur du Zaïre, devenu République démocratique du Congo (RDC). Le Département fédéral des Affaires étrangères suisse a déclaré qu'il libérait à contrecœur les 7,7 millions de francs suisses (5,1 millions €) de Mobutu, comme l'avait ordonné mardi la plus haute instance pénale helvétique. Le ministère «déplore ce résultat, qui met fin à douze ans de gel durant lesquels toutes les solutions ont été explorées», selon un communiqué. «Il n'y a pas d'autre solution que de lever les mesures de gel de ces fonds», précise le texte. ■

»
«L'argent était disponible à 11h08 précises»

ANDRÉ MEYERS, DU GROUPE K REPRÉSENTANT LES CLIENTS BELGES DE KAUPTHING DONT LES COMPTES, QUI ONT ÉTÉ BLOQUÉS DURANT NEUF MOIS, ÉTAIENT DE NOUVEAU ACCESSIBLES SANS PROBLÈME HIER APRÈS DE KEYTRADE ET DU CRÉDIT AGRICOLE